

Image not found or type unknown



Arret maldie suite a un conge parental

Par **sandrine**, le **29/10/2010** à **13:40**

Bonjour,

je me suis fais operé du dos, pendant mon congé parental, la mon congé parental touche a sa fin, et moi je suis en arret maladie car mon etat de santé n est pas consolidé.j ai pris 3ans de congé parental ,puis je pretendre a des indemnité de la secu ,a la suite de mon congé parental sachant que je n ai pas repris une seule journée vu que mon etat ne me le permet pas.sachant que je suis en cdi et ca fais 7ans que je suis dans l entreprise.je travaille en maison de retraite et mon poste et auxiliaire de vie.j ai eu une arthrodesse au cervicale en 2005 et la une arthrodesse lombaire en juillet 2010.plus ligamentoplastie au pied droit en 1999 et hysterectomie total en 2009 qu elles sont mes droits meme au niveau mdph puis je pretendre a quoi que ce soit merci d avance